



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women's Consortium of Nigeria, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Autonomisation des femmes autochtones (avec un accent particulier sur la femme autochtone NIGÉRIANE)

Les femmes sont essentielles et ont le potentiel d'exceller dans tous les domaines et activités tant au sein de la famille qu'au niveau de la communauté, de l'État et de la nation. Une femme reste une femme n'importe où, n'importe quel jour, chez elle ou à l'étranger, qu'elle soit une professionnelle autochtone bien élevée vivant au sein d'une communauté locale ou dans un centre urbain. Une femme est toujours un atout. Investir dans le potentiel d'une femme est toujours dans l'intérêt de l'État, de l'institution, de la communauté ou du pays. C'est pourquoi l'autonomisation totale de la femme africaine autochtone, avec un accent particulier sur la femme nigériane, est impératif dans l'état actuel des choses.

La description de la femme autochtone et de sa condition en Afrique, comme dans la plupart des régions du monde, se cantonne aux limites qu'on lui attribue. La femme autochtone est la femme locale, indigène mais primitive, qui a peu de chances de gagner de l'argent, peu de fréquentations et/ou d'instruction, qui ne possède aucun actif, avec un accès limité ou inexistant aux fonds ou aux informations, etc. et la plupart du temps qui a beaucoup d'enfants.

La formidable nouvelle aujourd'hui, c'est que la femme nigériane locale, de souche est désormais sous les projecteurs ; toute l'attention est portée sur elle même s'il n'est toujours pas juste de dire que la femme autochtone n'est pas mise sur la touche. Malgré la collaboration des organisations confessionnelles, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, du Gouvernement fédéral, des administrations des États fédérés et des autorités locales qui œuvrent tous pour faire en sorte que la femme autochtone devienne pleinement autonome et indépendante sur le plan économique et social, la femme autochtone a encore besoin de davantage d'attention et du feu des médias.

Quel rôle doit-elle jouer dans son autonomisation – la femme autochtone doit apprendre à saisir l'instant, qui, dans la situation de notre pays, le Nigeria, est MAINTENANT? Elle doit en tirer le meilleur parti pour créer un avenir plus gratifiant pour elle-même et sa famille, en dépassant ses limites apparentes.

Peu importe quels droits lui reviennent au XXI^e siècle, elle doit connaître l'ensemble des points suivants et en être informée pour qu'elle soit pleinement autonome :

- L'égalité des sexes
- La capacité à défendre ses droits à bien des égards,
- Le droit à l'alphabétisation
- L'accès à de bons services de santé ainsi que la sensibilisation aux risques sanitaires, aux modes de vie sains et au bien-être
- Les droits à la terre pour l'exploitation agricole qui est le principal moyen de subsistance pour la femme locale ou traditionnelle
- L'appui du Gouvernement aux entreprises appartenant à des femmes en leur facilitant l'accès aux capitaux

- Et parler d'une seule voix, une voix qui servira de plate-forme afin de lutter pour ses nombreux droits.

L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La question est de savoir comment la femme autochtone peut gagner plus d'argent? Quelle aide les organisations non gouvernementales/organisations de la société civile peuvent-elle apporter en ce qui concerne les points susmentionnés? Qu'est-ce qui a été fait dans le passé et quels sont les projets en cours sur le terrain?

L'EXPLOITATION AGRICOLE ET LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES DE BASE, NOTAMMENT LES ROUTES : Selon les statistiques fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les femmes représentent en moyenne environ 40 % de la main-d'œuvre agricole. L'exploitation agricole est l'une des activités importantes à laquelle participe la femme culturelle ou locale, mais l'inexistence de pistes de collecte fait périr les produits qu'elles récoltent avant qu'ils n'arrivent sur le marché. Ainsi, le fait d'avoir accès à des pistes de collecte reliant les zones rurales aux centres urbains renforcera son activité économique.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION AGRICOLE, avec un appui vétérinaire financièrement avantageux, permettra à la femme autochtone d'être autonome.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE : Pour réussir dans l'agriculture, la propriété foncière reste problématique, surtout dans les régions où les normes culturelles ne permettent pas aux femmes de posséder des terres.

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES : (i) mise en place de coopératives permettant aux habitantes d'acquérir des compétences génératrices de revenus.

LA FORMATION: (i) Formation à des activités génératrices de revenus et à la gestion des revenus pour l'atténuation de la pauvreté. À travers cette formation, les capacités de la femme autochtone seront renforcées de sorte qu'elle pourra prendre des décisions d'ordre commercial sensées et éclairées pour sa famille et pour sa communauté; (ii) formation et activités de plaidoyer contre les violations des droits des femmes locales et autres types de formation qui mobiliseront les femmes locales et les feront participer à des activités qui leur permettront d'améliorer leur niveau de vie et de créer des communautés sans violence.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - Des ateliers de renforcement des capacités visant à renforcer leurs capacités en matière de politique et d'éducation seront d'une grande utilité dans leur quête à faire valoir leurs droits fondamentaux.

MILITANTISME FÉMINISTE / ACTIVISME FÉMINISTE – Faire en sorte que l'activisme féministe gagne du terrain pour que des questions comme les préjugés sexistes soient abordées.

FOURNITURE D'INSTALLATIONS SANITAIRES MODERNES – L'accès à des soins de santé abordables. Les risques qui pèsent sur sa santé sont un danger pour toute la population. La plupart des victimes de la traite des êtres humains sont exposées au risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles et au redouté virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience

acquise. Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation aux droits en matière de santé reproductive.

L'ÉMANCIPATION POLITIQUE ET L'ÉDUCATION CIVIQUE - Éduquer les femmes indigènes ou rurales, et non seulement les animateurs de collectivité, sur les questions relatives aux droits des électeurs, à l'inscription sur les listes électorales, aux modes de scrutin, à la vigilance pour éviter les irrégularités de scrutin, à la prévention de la violence électorale et des conséquences néfastes de la vente des voix. En outre, dispenser une formation aux femmes rurales afin d'assurer leur participation sur un pied d'égalité à la gouvernance, au processus électoral et à la formation des femmes à la politique.

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ÉLECTRICITÉ : La plupart des femmes ne sont pas desservies en eau et en électricité. Ainsi, la fourniture de ces deux services leur permettra de participer plus efficacement aux activités économiques. L'eau leur permet, à elles et à leur famille, d'être en bonne santé et d'augmenter leurs heures de production.

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AU NIGERIA : L'action du Women's Consortium of Nigeria en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains a pour but de lever le voile de l'ignorance, d'éduquer, de favoriser la reconversion, d'améliorer les conditions de vie et d'éliminer les causes de la pauvreté, qui rendent les enfants particulièrement vulnérables à l'exploitation. On constate que le phénomène de la traite des femmes prend de l'ampleur, principalement en raison de la conjoncture économique et de la poussée démographique au Nigéria. Au cours des deux dernières décennies, notre pays le Nigéria a été confronté à la situation économique la plus difficile de son histoire, marquée par une augmentation sans précédent du chômage et de la vulnérabilité des femmes à la traite des êtres humains, succombant facilement aux emplois lucratifs promis par les trafiquants et ceux qui les soutiennent. L'accroissement du niveau de pauvreté au Nigéria s'est manifesté de façon plus prononcée dans les zones rurales, d'où la migration vers les centres urbains. Le fait que la femme rurale soit une proie facile met en évidence l'inégalité sociale, notamment l'inégale répartition des richesses qui est discriminatoire à l'égard des femmes. Celles-ci représentent le plus fort pourcentage des personnes vivant des les zones rurales et, par conséquent, le plus fort pourcentage de pauvres.

Le faible niveau de scolarité, notamment chez les femmes autochtones, est un autre facteur responsable de la traite des femmes, et cela réduit considérablement la capacité des femmes à travailler dans le secteur structuré de l'économie, ce qui rend les femmes rurales vulnérables aux yeux des trafiquants qui en font une main-d'œuvre bon marché et des prostituées. La pauvreté semble porter le visage d'une femme. La nécessité d'émanciper la femme autochtone gagne de ce fait en urgence. Elle est vulnérable et lorsque la pauvreté s'installe dans la famille, la communauté ou l'État, la pauvreté porte le visage d'une femme !

Nous reconnaissons les actions, mesures et projets d'importance que la Commission de la condition de la femme, le Réseau de rapports des Nations Unies sur les femme, ONU-Femmes et tous les organismes des Nations Unies ont entrepris et continuent d'entreprendre pour faire en sorte que la femme autochtone dispose de tous les moyens nécessaires lui permettant de passer de l'obscurité à la lumière. Et nous plaidons pour qu'ils poursuivent ce bon travail et, si possible, augmenter la portée de son impact. Les avantages, nous le savons tous, vont permettre de relancer

les économies défailantes, de compléter ce que leurs homologues masculins ont fait dans les zones rurales et de construire une nation plus grande où les femmes ne dépendent pas des hommes qui sont déjà trop accablés par l'énorme responsabilité de fournir le toit, le couvert et d'autres éléments de confort essentiels aux femmes rurales et à leur progéniture.

Il convient de réaffirmer que tous les efforts visant à l'autonomisation de la femme locale au Nigeria ne seront jamais vains, parce qu'elle a beaucoup de potentiel, qu'elle est déterminée, qu'elle est pleine d'espoir, qu'elle est une femme forte, vigoureuse et de caractère. Une maman formidable, une bouée de sauvetage, une donneuse de vie, une femme à grand potentiel, une bâtisseuse de la nation.

Women's Consortium of Nigeria, organisation non gouvernementale, sans but lucratif, non partisane et non religieuse qui s'occupe de la mise en œuvre effective des droits des femmes et des enfants, de la réalisation du développement et de l'instauration de l'égalité et de la paix, est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
